

Depuis le dernier sommet atlantique (Bucarest, avril 2008), il est avéré que la France pourrait s'engager dans une pleine participation aux structures militaires intégrées de l'OTAN. De surcroît, la France a augmenté sa contribution en Afghanistan, devenant un acteur significatif sur ce front islamique. La décision de revenir dans la structure militaire est perçue comme une rupture dans l'attitude française vis-à-vis de l'OTAN et des Etats-Unis. En effet, la décision de De Gaulle, en 1966, de retirer les troupes françaises de la structure militaire avait plongé l'OTAN dans une sérieuse crise. Il ne faut cependant pas oublier que la France est un membre fondateur de l'Alliance atlantique, mise en place pour affronter la menace soviétique. C'est après la décision de De Gaulle que l'OTAN est devenue un « épouvantail » pour une partie des dirigeants français et de l'Opinion publique. Dans les années qui ont suivi, les autorités françaises se sont efforcées de réduire la fracture entre leur pays et l'OTAN. A la fin de la Guerre froide, les dirigeants français ont longtemps cherché à promouvoir l'Europe de la défense contre l'OTAN et les Etats-Unis mais de nouveaux défis les ont menés à accroître la participation de la France dans les structures atlantiques. En fait, plus qu'une rupture, une pleine participation de la France serait l'aboutissement d'une évolution de longue durée amorcée dès les années 1970 ; la rupture serait plus dans l'ordre de la psychologie politique. L'enjeu est de réduire l'écart entre les représentations mentales et les réalités stratégiques ce qui, en d'autres termes, reviendrait à réduire ce que les psychologues nomment les « dissonances cognitives ».

L'OTAN au cœur des relations franco- américaines

Stratégies, représentations géopolitiques et enjeux de sécurité

Jean-Sylvestre MONGRENIER
Chercheur associé à l'Institut Thomas More
Chercheur à l'Institut Français de Géopolitique
(Université Paris VIII)



La présente Tribune reprend le texte de l'intervention prononcée par Jean-Sylvestre MONGRENIER lors des universités d'été organisées, du 1^{er} au 5 septembre 2008, par le Frankreich Zentrum de la Albert-Ludwigs Universität de Freiburg (Allemagne) sur le thème « La France et les Etats-Unis ».

➔ **Jean-Sylvestre MONGRENIER**, docteur en géopolitique et professeur agrégé d'Histoire et de Géographie, est chercheur associé à l'Institut Thomas More et chercheur à l'Institut Français de Géopolitique (Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis), fondé par Yves LACOSTE. Auteur du *Dictionnaire géopolitique de la défense européenne* (ed. Unicomm, 2005), de *La France, l'Europe, l'OTAN : une approche géopolitique de l'atlantisme français* (ed. Unicomm, 2006) et co-auteur de *La Russie, de Poutine à Medvedev* (Institut Thomas More/DAS, ed. Unicomm, 2008), il est ancien auditeur de l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationales, Paris), où il a reçu le Prix Scientifique 2007 de l'IHEDN pour sa thèse sur « les enjeux géopolitiques du projet français de défense européenne ». Il est également collaborateur régulier de la revue *Hérodote*.



« La France doit passer par la vérité pour s'expurger d'une position faussée par le ressentiment et la frustration des chances manquées de son passage à la superpuissance, elle doit dépasser la mesquinerie d'un anti-américanisme à juste titre irrecevable outre-Atlantique. »

René GIRARD

Dans son « Discours aux Ambassadeurs » du 27 août 2007, Nicolas Sarkozy, président de la République, a mis en avant la complémentarité entre la rénovation de l'OTAN (l'Alliance atlantique, instituée le 4 avril 1949) et le développement de la PESD (Politique européenne de sécurité et de défense), plus communément qualifiée d'« Europe de la Défense ». Cette nouvelle insistance sur la pleine appartenance de la France à l'OTAN et le rôle qui lui incombe dans la rénovation des structures militaires intégrées a été confirmée lors de la publication du dernier *Livre blanc* (17 juin 2008) ; elle est à l'origine d'un débat plus ou moins feutré au sein du monde de la défense et cet *aggiornamento* suscite l'intérêt des alliés de l'OTAN et partenaires de l'Union européenne.

De fait, l'OTAN aura longtemps été perçue comme une pomme de discorde dans les relations franco-américaines. La décision du général De Gaulle de retirer les forces françaises des structures militaires intégrées, le 7 mars 1966, avait ouvert une grave crise de confiance entre Paris et Washington, certes, mais aussi avec l'ensemble des pays membres de l'OTAN. En France, la portée de ce geste a parfois été sur-interprétée, d'aucuns voulant y voir une sortie héroïque de l'orbite américaine et la mise en oeuvre d'une défense « tous azimuts ».

Au vrai, les choses sont plus nuancées. La France est restée un pays membre de l'OTAN, avec un statut qui lui est propre, sa participation militaire au dispositif atlantique a été renforcée au cours des années 1980, et les nouvelles menaces de l'après-Guerre froide ont conduit les dirigeants français à s'engager plus avant dans la rénovation de l'OTAN. La décision de Nicolas Sarkozy de renforcer la participation française aux structures militaires intégrées et l'engagement accru des armées françaises en Afghanistan ne marquent pas tant une rupture que l'accélération d'un processus largement amorcé sous son prédécesseur, Jacques Chirac.

Il n'en reste pas moins que la question de l'OTAN est un fil conducteur qui permet de mettre en perspective sur le plan historique les relations franco-américaines et de préciser les contours des représentations géopolitiques qui sous-tendent les débats et les projets politiques. La problématique de l'OTAN est aussi le moyen d'appréhender les enjeux de sécurité en Europe, sur les approches géographiques de l'Europe (*hinterland* eurasiatique et Méditerranée-Moyen-Orient) et jusque dans les profondeurs de l'Asie (Afghanistan). Ces questions dépassent le cadre des relations franco-américaine et les débats internes à l'opinion publique française : les enjeux sont d'envergure paneuropéenne et occidentale.



1 Aux origines de l'OTAN

La relation franco-américaine à l'épreuve de l'histoire

De part et d'autre de l'océan Atlantique, il est de rigueur pour les dirigeants français et américains d'en appeler aux mânes de La Fayette et à l'ancienneté des relations d'amitiés entre leurs pays respectifs ; de fait la géopolitique requiert une démarche historique. Sans remonter jusqu'à la signature du Traité de Tordesillas (1494) et à la volonté des souverains ibériques de se partager le Nouveau Monde, il faut rappeler comment la France se trouve engagée dans la guerre d'indépendance et la formation des Etats-Unis. Après que Verrazzano a reconnu l'Hudson, en 1524, pour le compte du Roi de France, François I^{er} (1515-1547)¹, Jacques Cartier remonte dix ans plus tard le cours du Saint-Laurent et jette les bases du Québec. Les successeurs de François I^{er} perpétuent l'effort colonial et le peuplement de la Nouvelle France s'ordonne autour de trois foyers : le Canada, la Louisiane (du Mississippi aux Rocheuses), la Nouvelle Orléans et l'embouchure du Mississippi. Pour sa part, l'Angleterre fonde, de 1608 à 1633, treize colonies sur le littoral atlantique nord-américain².

Les rivalités coloniales entre les royaumes de France et d'Angleterre sont fortes mais l'avantage démographique va à Londres. A la fin de la Guerre de Sept Ans (1756-1763), la France doit, selon les termes du traité de Paris (1763), céder à l'Angleterre la quasi-totalité de ses possessions nord-américaines. Aussi est-ce l'heure de la revanche qui sonne lorsque les colonies anglaises du littoral atlantique se révoltent contre Georges III (1760-1820). Après que la déclaration d'indépendance a été proclamée, le 4 juillet 1776, le marquis de La Fayette embarque pour l'Amérique et participe aux côtés des Insurgés à la guerre d'Indépendance. Bientôt, Louis XVI (1774-1792) s'allie officiellement aux « Insurgés » et cette alliance entre l'ancienne monarchie catholique et la jeune république protestante, signée le 6 février 1778, est la seule du genre dans laquelle les Etats-Unis se soient engagés jusqu'à la signature de l'Alliance atlantique. Le Traité de Versailles du 3 septembre 1783 reconnaît au plan international les Etats-Unis, parrainés par l'un des plus anciens royaumes d'Occident.

Pourtant, les relations franco-américaines ne tardent pas à se détériorer. La Révolution française et la Terreur ont un impact désastreux et le cours des événements horrifie les « Pères fondateurs » des Etats-Unis. Washington se tient prudemment à l'écart des guerres révolutionnaires et napoléoniennes ; les velléités de reconstitution de l'empire français d'Amérique du Nord inquiètent, jusqu'à ce que Napoléon vende la Louisiane aux Etats-Unis (1803). Sous le Second empire, l'expédition française au Mexique et la volonté de constituer un ensemble latino-américain (1862-1866), sous l'égide des puissances catholiques

¹ Pour l'ensemble des souverains mentionnés dans cette communication, les dates indiquées sont celles du règne.

² La première colonie fondée est celle de Jamestown, en Virginie, l'an 1608. Les pèlerins du *Mayflower*, les *Pilgrim Fathers*, abordent le nouveau Monde en 1620.



européennes, exaspèrent les tensions. En retour, le président des Etats-Unis, Ulysse Grant, envoie un télégramme de félicitation pour l'avènement du Second Reich (18 janvier 1871). C'est dans ce contexte historique qu'un anti-américanisme spécifiquement français, présent déjà au Siècle des Lumières, se cristallise sur le thème anglo-saxon ; il témoigne d'une hantise de la décadence et de la crainte d'une vaste entente anglo-germanique. Les origines historiques du *French bashing* sont, elles, plus récentes et la « débâcle » de mai-juin 1940, inattendue au regard de la Grande Guerre, a joué un rôle important (voir le thème de la « nation capitularde »).

Le rôle de la diplomatie française dans la création de l'Alliance atlantique

Pour comprendre l'attitude des dirigeants français vis-à-vis des Etats-Unis et de l'OTAN, il nous faut aussi prendre en compte des temps historiques de moindre amplitude et revenir aux priorités diplomatiques de Paris, dans l'immédiat après-Seconde Guerre mondiale. Etroitement liés les uns aux autres, les trois grands objectifs stratégiques français sont d'assurer la sécurité nationale face à une hypothétique reconstitution de la menace allemande, de poser la France en principale puissance d'Europe occidentale, garante avec l'URSS du *statu quo* continental, et de préserver l'empire colonial. Sur la question allemande, l'état d'esprit des diplomates français n'est initialement guère éloigné de celui de la période 1919-1923 (du traité de Versailles à l'occupation de la Ruhr). Pourtant, la dislocation de la Grande Alliance et la rupture Est-Ouest bousculent les projets français ; massive et immédiate, la nouvelle menace est soviétique. Harry Truman énonce la doctrine de *containment* (12 mars 1947), le plan Marshall est lancé (5 juin 1947) et le Président des Etats-Unis est acquis à l'idée d'un pacte occidental. George Bidault et Ernest Bevin, ministres des Affaires étrangères de la France et du Royaume-Uni, œuvrent en ce sens. Signé le 17 mars 1948, le traité de Bruxelles institue l'Union occidentale (France, Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg). Des négociations transatlantiques sont ouvertes et elles débouchent sur la signature de l'Alliance atlantique, le 4 avril 1949, alors que le blocus de Berlin n'est pas encore levé. A cette époque, la diplomatie française insiste sur la nécessité d'une présence physique des armées américaines en Europe et elle se fait le héraut de l'« intégration », avec la mise sur pied de l'OTAN, tant honnie par la suite.

Toutefois, les Etats-Unis posent comme condition à leur engagement militaire durable en Europe la formation d'un Etat allemand doté d'une armée, la future *Bundeswehr*, qui puisse concourir à la défense de l'Europe occidentale. S'ouvre alors une difficile et complexe négociation d'ensemble avec la France qui s'efforce de contrôler la RFA et de retarder son réarmement. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la fondation de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) et le projet français de CED (Communauté européenne de défense). Pour Paris, l'enjeu est d'encadrer la résurgence de la puissance industrielle allemande et de fondre les contingents allemands dans une armée européenne (« Des soldats allemands sans armée allemande »). Au final, l'échec de la CED¹, du fait des parlementaires français, aboutit à l'entrée de la RFA dans l'OTAN (1955) et à son

¹ Pour prendre la mesure de la violence des affrontements politiques intérieurs au sujet de la CED, il faut se reporter aux propos de De Gaulle : « Je garantis que l'armée européenne ne se fera pas. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir d'entreprendre contre elle. Je travaillerai avec les communistes pour lui barrer la route. Je déclencherai une révolution contre elle. Je préférerais encore m'associer aux Russes pour la stopper. Elle ne passera pas. Je le répète : je ferai une révolution pour l'empêcher » (déclaration au *New York Times*, 21 janvier 1954).



réarmement dans le cadre atlantique, selon la formule préconisée par les Etats-Unis. C'est la protection militaire américaine et le recouvrement par l'Allemagne de marges de souveraineté sous l'hégémonie bienveillante des Etats-Unis, qui expliquent l'étroitesse des relations germano-américaines, parfois stigmatisées à Paris (« La RFA, meilleur élève de la classe atlantique »).

La France au cœur du dispositif atlantique

L'affaire de la CED est un moment important dans l'histoire politique française et certains dirigeants prennent conscience qu'ils ont surestimé les marges de manœuvre et le niveau de puissance de leur pays ; au final, l'intégration de la RFA dans l'OTAN semble préférable à un face-à-face franco-allemand à l'intérieur de la CED. La France de l'époque est alors l'« ombilic¹ » de l'Alliance atlantique : elle accueille les institutions politico-militaires (Conseil de l'Atlantique Nord, Assemblée interparlementaire, Association du traité de l'Atlantique Nord, Collège de Défense) et les principaux états-majors de l'OTAN ; le territoire français est une plaque-tournante logistique et 50 000 soldats alliés, dont la moitié d'Américains, y sont basés. Pour rehausser le rang de la France et asseoir sa dominance en Europe occidentale, les dirigeants français entendent faire reconnaître leur pays comme troisième grand à l'intérieur de l'OTAN, aux côtés des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

La volonté française de voir institutionnellement reconnue une certaine prééminence sur le continent européen achoppe sur les contraintes politiques et militaires de l'époque. Le poids des engagements militaires outre-mer – avec la guerre d'Indochine (1946-1954), puis la guerre d'Algérie (1954-1962) -, accaparent troupes et moyens et de ce fait, les armées françaises ne peuvent participer substantiellement au dispositif militaire atlantique en Centre-Europe ; les lacunes de ce dispositif sont d'ailleurs en partie comblées par la montée en puissance de la *Bundeswehr* dont le rôle est croissant dans la « défense de l'avant » (le « nez sur le rideau de fer »). En d'autres termes, les moyens français affectés à l'OTAN ne sont pas à la hauteur des ambitions nationales et les Etats-Unis, à l'instar des alliés européens, ne sont pas prêts à accorder un statut sur mesure à la France.

Les frustrations françaises sont croissantes et la crise de Suez, à l'automne 1956, révèle l'ampleur du malaise. Les Etats-Unis se sont opposés à la diplomatie de la canonnière franco-britannique que les deux capitales pensaient pouvoir mener contre l'Egypte de Nasser et, face aux menaces soviétiques, les solidarités transatlantiques ont été durement éprouvées. De part et d'autre de la Manche, on en tire des enseignements contradictoires : à Londres, les dirigeants britanniques renoncent définitivement à mener une politique de puissance en opposition aux Etats-Unis et ils se placent dans leur sillage; à Paris, on met surtout l'accent sur le fait que la France, comme l'ensemble des alliés européens, ne peut compter en toutes circonstances sur la protection des Etats-Unis. De ce fait, il faut relativiser le rôle de l'OTAN, s'interroger sur les vertus du « parapluie » américain (protection militaire y compris sur le plan nucléaire) et privilégier la défense nationale. L'année suivante, Félix Gaillard, chef du gouvernement, renforce les crédits accordés au nucléaire militaire.

¹ « Ombilic » fait ici référence à la partie centrale et saillante d'un bouclier.



2 Le retrait français des structures militaires intégrées de l'OTAN

Le contexte historique et géopolitique de la décision de De Gaulle (7 mars 1966)

Le 1^{er} juin 1958, voici un demi-siècle, Charles De Gaulle revient au pouvoir sur fond de crise algérienne¹ et il entreprend de refonder la politique étrangère française. Le fondateur de la V^e République veut mettre en œuvre une politique axée sur l'idée d'indépendance et de grandeur ; il propose à Dwight Eisenhower, le président américain, une réorganisation d'ensemble de la défense atlantique (le *Mémoire* du 17 septembre 1958) qui institutionnaliserait un groupe tripartite Etats-Unis/France/Royaume-Uni. Washington ne donne pas suite aux propositions françaises, les réticences des alliés européens s'ajoutant à celles des Etats-Unis. De Gaulle prend alors les premières initiatives qui laissent présager un retrait à terme des structures militaires intégrées de l'OTAN ; l'essentiel consiste en l'annonce de la nucléarisation prochaine de la posture stratégique française (discours du 16 novembre 1959, Ecole Militaire, Paris). Cette décision intervient alors que les Etats-Unis réévaluent la stratégie des « représailles massives » ce qui, à l'intérieur de l'OTAN, suscite la crainte d'un découplage stratégique entre les deux rives de l'Atlantique. Ils ne tarderont plus à adopter une stratégie dite de « riposte flexible » (graduation de la réponse militaire à une agression soviétique).

La question du statut de la France à l'intérieur de l'OTAN et celle de la place des forces nucléaires nationales dans la stratégie atlantique sont étroitement liées aux modalités d'organisation de l'Europe occidentale. Soucieux de peser de manière décisive dans l'ensemble transatlantique comme de se poser en interlocuteur naturel de l'URSS, De Gaulle entend donner une personnalité politique et militaire à l'Europe des Six, sous l'impulsion et la conduite de la France : ce sont les deux versions successives du plan Fouchet (1961-1962), repoussées par les partenaires européens de la France faute de référence claire et explicite à l'OTAN. C'est suite à cet échec que De Gaulle et Adenauer négocient les termes du traité de l'Élysée (22 janvier 1963) mais là encore ce cadre bilatéral ne peut faire abstraction des Etats-Unis et Bonn n'entend pas remettre en cause sa relation spéciale avec Washington au prétexte de la réconciliation franco-allemande (voir le préambule voté par le *Bundestag*). La politique française de la « chaise vide » (1965-1966) à l'intérieur de la CEE et son épilogue illustrent aussi les limites de la politique européenne de De Gaulle.

C'est dans ce contexte diplomatique et géopolitique qu'il faut réinscrire la décision annoncée par courrier au président des Etats-Unis, le 7 mars 1966, de retirer les armées françaises des structures militaires intégrées de l'OTAN. La politique étrangère mise en œuvre par De Gaulle vise à contester l'hégémonie américaine, tout en préservant les bénéfices de l'Alliance atlantique qu'il ne dénonce pas. Ainsi fait-il montre d'une forte solidarité

¹ Le « cancer algérien » débouche sur la crise du 13 mai 1958, réaction à l'investiture d'un gouvernement réputé « libéral » sur la question algérienne. Avec la formation d'un Comité de Salut Public à Alger et le lancement par les chefs militaires de l'opération Résurrection, De Gaulle fait figure de dernier rempart contre le risque d'une dictature militaire.



diplomatique sur les questions stratégiques les plus importantes comme la crise de Berlin (1958-1961) ou encore la crise de Cuba (octobre 1962). Il n'est pas inutile d'insister sur le fait que cette politique française d'affirmation nationale est aussi menée à l'encontre de la RFA dont De Gaulle redoute le retour de puissance, d'où un accord implicite avec les Etats-Unis pour contenir les ambitions nucléaires de Bonn. Trois mois après la décision du 7 mars 1966, De Gaulle se rend à Moscou où il se prononce pour « *la détente, l'entente et la coopération* » entre la France et l'URSS (20 juin 1966). Cette politique d'ouverture à l'Est marque un retour à la logique du pacte franco-soviétique de 1944 mais l'« *Ostpolitik* » de De Gaulle et les espérances politico-stratégiques qui l'inspirent sont remises en cause par le Printemps de Prague (août 1968) et la glaciation brejnévienne. La Guerre froide n'est décidément pas terminée. L'année suivante, De Gaulle perd le pouvoir (27 avril 1969).

Le « grand dérangement » et la crise franco-américaine

La crise diplomatique qu'ouvre la décision de De Gaulle de retirer les armées françaises des structures militaires intégrées de l'OTAN n'éclate pas brutalement comme un orage dans un ciel d'été. Dans sa réponse au mémorandum de De Gaulle, le 20 octobre 1958, Dwight Eisenhower, président des Etats-Unis, n'ouvre pas de perspectives à même de satisfaire les propositions de son homologue français. La seconde crise de Berlin donne lieu à d'intenses consultations entre Paris, Washington et Londres mais ce format de consultation n'est pas consolidé par la création d'une structure institutionnelle tripartite (un « directoire » atlantique). De Gaulle va donc poser des actes qui annoncent la suite des événements.

En 1959, la flotte française de Méditerranée sort du commandement de l'OTAN (mars) et le gouvernement français refuse l'entrepôt de charges nucléaires américaines sur son territoire (juin). Cette même année, De Gaulle prononce à l'Ecole militaire son discours fondateur sur la politique de défense de la France (3 novembre), précédemment mentionné. En 1960, la France refuse de continuer à participer pleinement à la défense aérienne intégrée de l'OTAN. Ces décisions successives préparent le retrait français ; les revers de la politique européenne (rejet du plan Fouchet, déception quant au traité de l'Elysée) et les espoirs investis dans la détente poussent à l'accélération du rythme. De Gaulle annonce le retrait des structures militaires intégrées de l'OTAN lors de deux conférences, le 9 septembre 1965 et le 21 février 1966, décision confirmée ensuite par une lettre adressée au président Johnson (7 mars 1966).

Avec le retrait français, l'OTAN perd son « ombilic ». Ce sont quelque 26 000 soldats américains, nombre des quartiers généraux de l'OTAN et l'ensemble de la structure politique de l'Alliance qui sont évacués, vers la Belgique (Conseil de l'Atlantique Nord et SHAPE à Evere et Mons) et l'Italie (Collège de Défense à Rome), notamment. Ce « grand dérangement » ouvre une faille dans l'espace géostratégique transatlantique. Outre le fait que les armées françaises ne participent pas à la « défense de l'avant » et jouent le rôle de second échelon le dispositif militaire allié, il faut surtout mentionner les graves conséquences logistiques de la décision prises par De Gaulle. L'OTAN est privée des ports atlantiques et des lignes de communications internes du territoire français (axes routiers et ferroviaires), très importants pour renforcer les armées alliés dans le scénario d'une grande bataille en Centre-Europe.



Du point de vue français, on peut aussi considérer que les conséquences politiques du 7 mars 1966 et leur coût en termes de pouvoir ont été minorés. Membre fondateur de l'OTAN, la France sort du circuit interne de la décision politique et réduit d'autant son influence. De surcroît, la place de la langue française à l'intérieur des structures alliées recule d'autant plus que les autres nations atlantiques ne prennent plus soin d'envoyer systématiquement des personnels civils et militaires pratiquant, peu ou prou, la « langue de Molière ». Pour l'opinion publique française, l'OTAN devient plus encore « quelque chose » de lointain, voire de menaçant, un simple outil entre les mains des Américains. Ces « dissonances cognitives », à savoir le grand écart entre les représentations mentales et la réalité des faits, ont des conséquences jusqu'à aujourd'hui, bien des Français découvrant avec l'engagement en Afghanistan que leur pays est membre de l'OTAN.

Le renforcement des synergies France-OTAN et la « défense de l'avant »

Pour autant, la menace soviétique demeure, la France reste membre de l'Alliance atlantique et il faut donc parer au plus pressé pour organiser la coopération militaire avec l'OTAN. Des missions militaires françaises sont mises en place auprès des commandements alliés ; elles ne sont pas intégrées dans ces structures mais elles y représentent le chef d'état-major des armées. Le cadre politico-juridique des forces françaises en Allemagne (les FFA) doit aussi être renégocié et redéfini. Les accords Ailleret-Lemnitzer du 22 août 1967 fixent les modalités de la contribution militaire française à une éventuelle « bataille de l'avant » en Centre-Europe. Par ailleurs, divers arrangements logistiques sont aussi passés.

Dans les années 1970, la problématique des relations Est-Ouest n'est plus celle de De Gaulle. Il s'agit non pas d'anticiper le dégel du continent pour faire advenir une « Europe européenne » mais de renforcer la cohésion occidentale : depuis le Printemps de Prague, l'Europe semble vouée au *statu quo*, la détente bute sur ses limites, et le contexte stratégique pousse à l'approfondissement de la coopération militaire France-OTAN. En 1974 sont signés les accords Valentin-Ferber, sur fond d'amélioration des relations entre Paris et Washington : l'idée de manœuvre est de renforcer la capacité du corps de bataille français en Centre-Europe. En 1976, le président français, Valéry Giscard d'Estaing en vient à affirmer, dans un discours à l'École militaire, qu'il n'y a qu'une seule « bataille de l'avant » dans un espace stratégique européen unifié.

Ce rapprochement doctrinal et stratégique est plus vrai encore au cours des années 1980. Dans le contexte de « guerre fraîche » et de « bataille des euromissiles », François Mitterrand apporte, en 1983, un soutien ouvert à la RFA pour que l'opinion publique allemande accepte d'accueillir de nouveaux missiles américains, de manière à contrebalancer les SS-20 soviétiques. La France met sur pied une Force d'action rapide (la FAR) qui, avec ses armes nucléaires tactiques, pourrait intervenir en force en Centre-Europe, contribuant ainsi à la défense des frontières orientales de la RFA. Les synergies renforcées entre la France et l'OTAN ont aussi une dimension nucléaire : la déclaration d'Ottawa de 1974 reconnaît la contribution des forces nucléaires nationales à la dissuasion globale de l'OTAN ; les modalités d'emploi des armes nucléaires tactiques, « otaniennes » et françaises, se rapprochent.



Au total, la France des années 1980 fait montre d'une grande solidarité atlantique mais cette dimension de la politique de défense demeure une affaire d'« opérationnels » et d'initiés ; elle est en grande partie occultée par la politique déclaratoire de la France, la prégnance du discours anti-OTAN, la volonté de faire valoir l'« exception française » et de se rehausser vis-à-vis des Etats-Unis. La visibilité politique de la participation française au dispositif militaire de l'OTAN est donc faible : les dissonances cognitives, *as usual*. Du fait de l'absence de la France dans les structures militaires intégrées, le retour sur investissement, en termes d'influence sur la politique de défense de l'OTAN, est limité.

3 L'OTAN dans l'après-Guerre froide et les oppositions Paris-Washington

Réforme de l'OTAN, Europe de la Défense et rivalités de projets

A la fin des années 1980, l'affrontement Est-Ouest se conclut par une « victoire froide » - à l'avantage des Etats-Unis, des pays membres de l'OTAN et plus généralement des Occidentaux -, mais selon des schémas autres que ceux de De Gaulle et de la diplomatie française : non point un scénario de convergence des systèmes et de liquidation des alliances de la Guerre froide mais une « rupture » stratégique et géopolitique. George Bush père et son secrétaire d'Etat, James Baker, formulent alors la vision d'une vaste « communauté atlantique », « de Vancouver à Vladivostok » ; l'OTAN est la poutre maîtresse de cette grande idée géopolitique. Lors des sommets atlantiques de Londres et de Rome, en 1990 et 1991, les pays membres de l'OTAN décident de rénover et d'élargir leur alliance. Cette « course vers l'Est » a depuis abouti à un triple élargissement : élargissement du nombre des Alliés à l'Est (l'OTAN comprend aujourd'hui 26 pays ; 28 à brève échéance avec la Croatie et l'Albanie) ; élargissement de leur zone d'influence avec l'institution de partenariats (Partenariat pour la Paix, à l'Est ; Dialogue méditerranéen, au Sud), élargissement des missions de l'OTAN (gestion des crises, lutte contre la prolifération et le terrorisme). Plus qu'une alliance, l'OTAN forme aujourd'hui une communauté de sécurité.

Bien qu'associée aux décisions de l'OTAN, la France met en avant, au début des années 1990, un projet concurrent : un système de défense européen dans le cadre de l'Union européenne (UE), et sur la base de la Politique extérieure et de sécurité commune prévue par le traité de Maastricht (1992). Un peu avant que l'UE ne prenne forme, François Mitterrand avait proposé un projet complémentaire, celui d'une « Confédération européenne » (1990). Ce projet permettait de repousser la perspective d'un élargissement de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO) *sine die*. Il incluait l'URSS moribonde dans un ordre paneuropéen de sécurité et, simultanément, en excluait les Etats-Unis. Ainsi la diplomatie française suscitait-elle la méfiance des Etats-Unis, mais aussi celle de l'Allemagne



et des PECO. Bien vite, la tentative de coup d'Etat à Moscou (août 1991) et la dislocation de l'URSS font avorter cette improbable confédération. Par contre, la ratification du traité Maastricht permet d'envisager la mise en œuvre d'une diplomatie et d'une défense commune aux membres de l'UE (la PESC, prolongée par la PESD en 1999).

La diplomatie française accorde la priorité à ce projet, préalable à une future « Europe-puissance », alors que la diplomatie américaine y voit principalement une machine de guerre contre l'OTAN et la volonté manifeste d'évincer les Etats-Unis des affaires européennes. Washington refuse donc toute « duplication » des structures atlantiques et s'efforce de maintenir la PESC-PESD dans un rôle subordonné : la seule gestion des crises, avec une « droit de premier refus » accordé à l'OTAN. Inversement, la politique étrangère française, sous Jacques Chirac, entend limiter le rôle de l'OTAN à celui d'une alliance de dernier recours, face à une hypothétique menace massive et directe. Elle s'efforce de promouvoir la PESD sur différents théâtres de crise (les Balkans à la fin des années 1990 ; l'Afrique noire) et de renforcer ses moyens propres (mise sur pied d'un état-major stratégique opérationnel et renforcement de l'Agence européenne de défense). Différentes crises franco-américaines ont entre autres pour enjeu le rôle de l'OTAN (guerre du Golfe en 1990-1991 et guerre d'Irak en 2003) ou la réforme des structures de commandement (« bataille de Naples » en 1996-1997). Jacques Chirac s'oppose aussi à la « globalisation » de l'OTAN et son extension aux missions civilo-militaires qui devraient plutôt relever de l'UE.

L'engagement militaire français dans la « nouvelle OTAN »

Au cours des années 1990, les nouvelles guerres balkaniques (Bosnie-Herzégovine et Kosovo) et les craintes de déstabilisation des PECO d'une part, l'incapacité des pays membres de l'UE à faire corps et à s'engager militairement de l'autre, amènent la France à s'engager plus avant dans la rénovation et les missions de l'OTAN. La forte participation des armées françaises à ces missions conduit logiquement au rapprochement des structures militaires intégrées qui commandent et contrôlent les troupes déployées sous les couleurs de l'OTAN. Dès 1995, les Français rallient le Comité militaire et l'Etat-major international de l'OTAN qu'ils avaient quittés près de trente années auparavant. Entre 1996 et 2002, la France joue un rôle majeur dans la négociation des accords dits de Berlin plus (mise à disposition de moyens militaires de l'OTAN au service de l'UE) : ces accords conditionnent le bon fonctionnement de la PESD mais ils amènent aussi les Français à s'investir plus encore dans les structures de l'OTAN.

Lors du sommet de Prague, en 2002, Paris accepte le projet de Force de réaction de l'OTAN et les armées françaises font aujourd'hui partie des principaux contributeurs. En 2004, 107 militaires français sont officiellement « insérés » dans les commandements alliés et les principaux états-majors nationaux commencent à être mis aux normes de l'OTAN (états-majors de réaction rapide Terre à Lille, Air à Taverny et Mer à Toulon), avec intégration d'officiers alliés, y compris des Américains. Pendant cette période de « transformation », la France soutient aussi les divers élargissements de l'OTAN à l'Est et au Sud-Est (1999, 2004, 2009-2010). En avril 2009, lors du sommet de Strasbourg-Kehl, le retour plein et entier de la France dans les structures militaires intégrées de l'OTAN devrait être officialisé, conformément à ce qui a été annoncé à Bucarest (avril 2008). Environ 800 officiers et sous-



officiers feraient donc leur retour dans toutes les structures existantes, exception faite du Groupe de planification nucléaire (GPN), dont le rôle est aujourd'hui limité. La rapide mise en perspective historique des relations entre la France et l'OTAN permet de relativiser la « rupture » que certains veulent voir dans cette décision ; ce sont des tendances lourdes qui sont à l'œuvre. Si rupture il y a, c'est dans l'ordre des représentations et des discours, plus en adéquation avec les réalités géopolitiques et stratégiques.

Le ralliement à l'OTAN : quelques clefs de lecture et d'interprétation

Selon un scénario récurrent, la décision de réintégrer les structures militaires intégrées de l'OTAN relèverait d'un « marché », au sens de *deal*, entre Français et Américains. La France clarifierait sa position vis-à-vis de l'OTAN et renoncerait à son « exception ». Elle cesserait donc de se poser en rivale, sur le plan rhétorique, des Etats-Unis. Ainsi rassurerait-elle ses alliés et partenaires européens quant à ses projets dans le domaine de la défense européenne ; l'Europe de la défense n'est pas la défense de l'Europe et la PESD n'a pas vocation à supplanter l'OTAN. En contrepartie, les Etats-Unis ne s'opposeraient plus à la PESD et ils encourageraient les membres européens de l'OTAN, le Royaume-Uni en tout premier lieu, à soutenir les projets français ; le « *special relationship* » américano-britannique pourrait ainsi jouer dans le sens d'une UE plus substantielle sur le plan militaire et sécuritaire. Dans le cadre de ce scénario, l'engagement accru des armées françaises en Afghanistan serait un geste de bonne volonté à l'égard des Américains.

Ce modèle explicatif ne correspond que pour partie aux réalités et la pleine participation de la France aux structures militaires intégrées s'inscrit dans des évolutions de fond. Pour bien comprendre les ressorts des décisions françaises, il faut se reporter au contexte géopolitique présent et prendre en compte les limitations inhérentes à l'UE. Aux confins et limites de l'ensemble UE-OTAN, risques et menaces obèrent la sécurité des Européens : l'aire géopolitique Méditerranée/Moyen-Orient demeure la principale zone de conflit au plan mondial ; dans l'*hinterland* européen et sur les rives de la mer Noire, la volonté de puissance de la Russie ne peut plus être éludée, l'opération militaire menée contre la Géorgie et l'annexion *de facto* des territoires séparatistes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud fracassant l'illusion du *soft power*. En Afghanistan, il ne s'agit pas tant de faire de ce théâtre d'opération le banc d'essai d'une « OTAN globale », ou de pratiquer une forme de « *power bargaining* », que d'éviter la reconstitution d'un émirat islamique, centre nerveux du terrorisme mondial. L'importance de ces enjeux de sécurité suffit à expliquer l'intérêt maintenu pour l'OTAN et, par le truchement de cette alliance transatlantique, la « réassurance » américaine.

Face aux risques et menaces de ce nouveau siècle, l'UE et la PESD que seuls certains pays veulent renforcer ont leurs limites. A rebours de la vision d'une « Europe-puissance », nouveau pôle d'un « *brave new world* » multipolaire et onusien, l'UE se révèle être un simple *Commonwealth* paneuropéen aux liens lâches et distendus. Il n'y a en son sein ni consensus pour le transformer en un *Commonwill* politique et stratégique, ni force motrice ou acteur hégémonique pour rassembler les énergies et les volontés. L'OTAN demeure le point d'équilibre géopolitique des différents Etats européens, sinon ennemis, du moins rivaux et concurrents. Dans ce cadre transatlantique, les Etats-Unis assument le double rôle de



« balancier au large » et d'assureur en dernier ressort. La France prend donc acte de ces réalités. Près de vingt années se sont écoulées depuis la chute du mur de Berlin et la nouvelle « théorie des ensembles », annoncée par François Mitterrand, ne s'aligne pas sur les schémas diplomatiques français post-Guerre froide. L'océan Atlantique ne fait pas rupture et le nouvel activisme russe provoque en retour un intérêt croissant pour l'OTAN de la part de pays « non alliés » : la Finlande et la Suède coopèrent étroitement avec les Alliés et certains y songent à rejoindre l'OTAN. La négociation entamée par l'UE avec la Russie en Géorgie montre qu'il est certes possible de dégager un consensus intra-européen mais celui-ci sera d'autant mieux établi que les Européens pourront s'adosser au pilier américain et à l'OTAN.

4 **Éléments de conclusion et de réflexion**

Le nouveau contexte stratégique et géopolitique porte à la philosophie de l'histoire et l'on doit s'interroger sur les perspectives de l'OTAN en tant que vecteur d'un empire néo-occidental, dans un monde qui semble basculer vers l'Orient. Une telle perspective recouperait les thèses du grand historien Arnold Toynbee sur l'« *Etat universel* ». Mode d'affirmation politique et militaire des civilisations en déclin, ce type de structure impériale serait la réponse aux défis extérieurs, selon le modèle « *challenge and response* » de l'historien britannique. On sait que de nombreux politiques et penseurs américains sont favorables à une forme d'« OTAN des démocraties », John McCain a ainsi fait connaître son intérêt pour une « *ligue des nations* », et ces idées entrent en résonance avec la théorie de l'« *Etat universel* ». En France, Edouard Balladur, ancien premier ministre et président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, a lui-même pris position en faveur d'une « *Union occidentale* ».

Ces idées géopolitiques vont bien au-delà des problématiques franco-américaines et elles appellent des analyses et réflexions plus amples. D'ores et déjà, quelques remarques peuvent être formulées. De telles perspectives débordent largement les contours et les possibilités de l'OTAN et elles s'inscrivent dans la vision d'une alliance transatlantique bilatérale entre l'UE et les Etats-Unis. Par ailleurs, un « empire néo-occidental » ne pourrait être qu'informel et coopératif et il faut se garder des schémas constructivistes, le cartésianisme des Français portant à l'esprit de géométrie. Enfin, beaucoup de choses dépendront de la capacité des Etats-Unis à porter des intérêts globaux et à produire des « biens publics internationaux ». C'est le plein exercice des responsabilités internationales, en concordance avec ses alliés les plus proches, qui confère la légitimité et la capacité à peser de manière décisive sur les équilibres mondiaux.



Repères chronologiques

La France et l'OTAN dans la Guerre froide

5 mars 1946 – Winston Churchill prononce à l'université de Fulton, dans le Missouri (Etats-Unis), un discours dénonçant la menace soviétique et appelant les Anglo-Saxons à prendre en charge la défense de l'Europe. Il utilise pour la première fois en public l'expression de « rideau de fer », une expression à laquelle il avait eu déjà recours dans un télégramme destiné à Harry Truman (12 mai 1945). Le président des Etats-Unis est au premier rang des auditeurs du Discours de Fulton.

4 mars 1947 – La France et le Royaume-Uni signent à Dunkerque un traité d'alliance et d'assistance mutuelle. Le traité de Dunkerque est la première alliance franco-britannique.

17 mars 1948 – La France, la Grande-Bretagne et les Etats du Benelux signent le traité de Bruxelles, un accord de défense collective qui donne naissance à l'Union occidentale.

4 avril 1949 – Signature à Washington du traité de l'Atlantique Nord.

9 mai 1950 – Lancement du projet de CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier), la première « Europe des Six », sur une initiative de Robert Schuman et de Konrad Adenauer

24 octobre 1950 – A l'initiative de la France, le plan Plevén prévoit la création de la CED (Communauté européenne de défense).

2 avril 1951 – Le SHAPE (Commandement suprême allié en Europe) est implanté à Rocquencourt.

20 septembre 1951 – Signature à Ottawa de la convention sur le statut de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN).

19 novembre 1951 – Inauguration du Collège de Défense de l'OTAN, à Paris.

30 août 1954 – Le parlement français rejette la CED.

23 octobre 1954 – Signature des accords de Paris. Le traité de Bruxelles est modifié de manière à permettre les adhésions de la République Fédérale d'Allemagne et de l'Italie. L'Union Occidentale devient l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Le Traité de Bruxelles modifié comporte une clause de sécurité collective (article V) mais son article IV prévoit une coopération étroite avec l'OTAN, que Bonn et Rome incorporent. La défense de l'Europe relève de l'atlantisme.

18 juillet 1955 – Ouverture à Paris de la première conférence parlementaire des pays membres de l'OTAN.

25 mars 1957 – Le traité de Rome fonde la CEE (Communauté économique européenne). La CEE est dépourvue de toute compétence en matière de défense.

17 avril 1962 – Rejet du plan Fouchet d'Europe politique et militaire.

22 janvier 1963 – La France et l'Allemagne signent le Traité de l'Élysée. Avant de le ratifier, le *Bundestag* dote ce traité d'un préambule rappelant les relations particulières entre la RFA et les Etats-Unis.

7 mars 1966 – Le général De Gaulle annonce au président Johnson que la France se retire officiellement de l'OTAN tout en restant membre de l'Alliance atlantique. Les sièges de l'Alliance atlantique et de l'OTAN seront transférés en Belgique.

22 août 1967 – Accords Ailleret-Lemnitzer sur la définition des nouvelles relations entre la France et l'OTAN.

19 juin 1974 – Déclaration d'Ottawa sur la contribution des forces nucléaires nationales à la dissuasion globale de l'OTAN.

3 juillet 1974 – Accords Valentin-Ferber sur les relations France-OTAN.

27 octobre 1984 – Déclaration de Rome. Il s'agit là de la première tentative de réactivation de l'UEO sur fond de nouvelle guerre froide (« Bataille des euromissiles »).

26 octobre 1987 – Seconde tentative de réactivation de l'UEO avec l'adoption d'une plate-forme commune à La Haye, en vue de définir des intérêts communs en matière de sécurité.

1988 – Création d'un Conseil franco-allemand de défense et de sécurité. L'année suivante, les deux pays mettent sur pied une brigade franco-allemande à vocation européenne.

9 novembre 1989 – Chute du mur de Berlin.



12 décembre 1989 – Le secrétaire d'Etat James Baker propose « un nouvel atlantisme » et le renforcement des liens entre les Etats-Unis et la Communauté européenne.

19 novembre 1990 – Les Etats membres de l'Alliance atlantique et du Pacte de Varsovie « constatent qu'ils ne sont plus des ennemis (...) s'offrent mutuellement leur amitié » et adoptent la *Charte de Paris pour une nouvelle Europe*. C'est le début de la « course vers l'Est » de l'OTAN.

17 janvier 1991 – Déclenchement de l'opération « Tempête du Désert » par une « coalition ad hoc » contre l'Irak.

1^{er} juillet 1991 – Dissolution du Pacte de Varsovie.

25 décembre 1991 – Dislocation de l'URSS.

La France et l'OTAN dans l'après-Guerre froide

22 mai 1992 – Le Sommet franco-allemand de la Rochelle débouche sur la création de l'Eurocorps. Dans les quatre années qui suivent, la Belgique, l'Espagne et le Luxembourg rejoignent l'Eurocorps.

19 juin 1992 – Les Etats membres de l'UEO signent la Déclaration de Petersberg.

21 janvier 1993 – Accord entre la France, l'Allemagne et l'OTAN sur le rôle de l'Eurocorps.

10-11 janvier 1994 – Réuni à Bruxelles, le Conseil atlantique élabore de concept de Groupe de Forces Interarmées Multinationales (GFIM) et propose aux anciens membres du Pacte de Varsovie un Partenariat pour la Paix (PpP).

21-23 novembre 1994 – Frappes de l'OTAN sur le dispositif militaire bosno-serbe.

31 mai 1995 – Ratification par la Russie du « Partenariat pour la paix » avec l'OTAN.

21 novembre 1995 – Réunis à Dayton (Ohio, Etats-Unis), Serbes, Croates et Musulmans bosniaques signent un accord sur la Bosnie. L'OTAN met sur pied l'*Implementation Force* (IFOR) pour en faire respecter la teneur.

20 décembre 1996 – La *Stabilisation Force* (SFOR) prend le relais de l'IFOR en Bosnie.

27 mai 1997 – Signature à Paris de l'Acte fondateur Russie-OTAN.

8 juillet 1997 – Réuni à Madrid, le Conseil atlantique invite la Pologne, la Hongrie et la Tchéquie à rejoindre l'OTAN. L'adhésion effective le 12 mars 1999.

24 mars 1999 – Début des frappes de l'OTAN sur la Yougoslavie (opération « Force alliée »).

23-25 avril 1999 – Sommet du « cinquantenaire » à Washington. Adoption d'un nouveau concept stratégique axé sur la gestion de crises et la stabilisation de la « zone euro-atlantique ».

5 juin 2001 – Dans un discours à l'IHEDN, Jacques Chirac précise que la conception de l'Europe de la défense « ne s'oppose en rien à l'OTAN, qui demeure le fondement de la sécurité collective des Alliés ».

12 septembre 2001 – En réponse aux attaques islamo-terroristes de la veille, l'OTAN décide de mettre en œuvre l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord.

4 octobre 2001 – Les Etats membres de l'OTAN s'engagent à soutenir la riposte militaire américaine.

21-22 novembre 2002 – Réuni à Prague, le Conseil atlantique invite sept Etats d'Europe centrale et orientale à rejoindre l'OTAN en mars 2004. La déclaration finale insiste sur la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. La mise sur pied d'une Force de réaction de l'OTAN (FRO) de 20 000 soldats est prévue pour 2006. Les premiers éléments devraient être actifs dès 2004. Cette formation d'élite sera susceptible d'intervenir en 3 à 5 jours « *partout où il le faudra* ».

22 janvier 2003 – Les ambassadeurs de l'OTAN prennent acte du refus français de voir l'organisation atlantique soutenir militairement la Turquie dans le cadre d'un possible la guerre contre l'Irak.

28 –29 juin 2004 – Sommet atlantique d'Istanbul. La déclaration finale offre au « nouvel Irak » une assistance rédigée en termes vagues, l'OTAN prenant en charge l'entraînement des forces de sécurité.

1^{er} août 2004 – Un officier général français prend le commandement des opérations OTAN en Afghanistan.

1^{er} septembre 2004 – Un officier général français prend le commandement des opérations OTAN au Kosovo.

9 février 2005 – Première réunion depuis quarante ans des ministres de la Défense de l'OTAN sur le territoire français, à Nice.



1^{er} juillet 2005 – La France assume le commandement de la composante aérienne de la Force de réaction de l'OTAN (Nato Response Force).

27 août 2007 – Discours aux Ambassadeurs de Nicolas Sarkozy. Le président français y réaffirme la complémentarité entre l'OTAN et la PESD.

3 avril 2008 – Sommet de Bucarest. Le président français annonce le possible retour de la France dans les structures militaires intégrées de l'OTAN. Les Alliés invitent la Croatie et l'Albanie à rejoindre l'OTAN. Le cas de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine est reporté en raison de l'opposition grecque (conflit sur l'appellation du pays). La Géorgie et l'Ukraine voient reporté leur accès au Plan d'adhésion à l'OTAN (MAP); la question sera réétudiée lors du Conseil atlantique de décembre 2008.

17 juin 2008 – Présentation à Paris du Livre Blanc sur la défense et la sécurité.

7-8 août 2008 – Début de la guerre entre la Russie et la Géorgie.

12 août 2008 – Les présidents français et russe négocient à Moscou les termes d'un accord de paix en 6 points (accord « Medvedev-Sarkozy »), sans référence à l'intégrité territoriale de la Géorgie.

19 août 2008 – Les pays membres de l'OTAN se réunissent pour exiger de la Russie qu'elle « *revienne aux positions occupées le 6 août* ». La création d'une Commission OTAN-Géorgie est décidée.

15-16 septembre 2008 – Le Conseil de l'Atlantique Nord, regroupant les ambassadeurs des 26 pays membres de l'Otan et le secrétaire général de l'Alliance, se déplace au grand complet pendant deux jours à Tbilissi. Le 15 septembre, la capitale géorgienne accueille la réunion inaugurale de la Commission Otan-Géorgie.



DERNIÈRES PUBLICATIONS

disponibles sur notre site Internet ou sur demande à publications@institut-thomas-more.org

Le discours de Toulon : décryptage

Paul GOLDSCHMIDT
Article – Fr – Septembre 2008
Programme d'études **Vivre l'Europe** Série **Enjeux économiques européens**

De la mer Noire au Bassin de la Caspienne : portée et limites du GUAM

Jean-Sylvestre MONGRENIER
Article – Fr – Septembre 2008
Programme d'études **Enjeux géopolitiques** Série **L'Europe face au monde**

Vers un retour de l'énergie nucléaire en Europe ? Etude comparative des politiques et positions des pays membres de l'UE

Note de Benchmarking N° 1 – Fr – Septembre 2008
Programme d'études **Vivre l'Europe** Série **Politiques européennes**

Crise financière : « Il n'est pas trop tard mais il est grand temps ! »

Paul GOLDSCHMIDT
Article – Fr – Septembre 2008
Programme d'études **Vivre l'Europe** Série **Enjeux économiques européens**

France : le banc d'essai des ministres

Jean-Thomas LESUEUR
Article (Questions/réponses du Forum Internet de l'hebdomadaire « Challenges ») – Fr – Septembre 2008
Programme d'études **Identités européennes** Série **Politiques & enjeux démocratiques**

Souveraineté ukrainienne : des enjeux d'envergure paneuropéenne et occidentale

Jean-Sylvestre MONGRENIER
Article – Fr/Eng – Septembre 2008
Programme d'études **Enjeux géopolitiques** Série **L'Europe face au monde**

La Russie, une puissance post-impériale : le conflit géorgien vu de Moscou

Laurent VINATIER
Tribune N° 20 – Fr – Septembre 2008
Programme d'études **Enjeux géopolitiques** Série **L'Europe face au monde**

Les nouvelles voies de la microassurance en France

Marc NABETH
Working Paper N° 20 – Fr – Septembre 2008
Programme d'études **Vivre l'Europe** Série **Enjeux économiques européens**

L'Union européenne face à la Russie : les enjeux géopolitiques

Jean-Sylvestre MONGRENIER
Article – Fr/Eng – Septembre 2008
Programme d'études **Enjeux géopolitiques** Série **L'Europe face au monde**

Les propos et opinions exprimés dans ce document n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Ce document est la propriété de l'Institut Thomas More. Sa reproduction, partielle ou totale, est autorisée à deux conditions : obtenir l'accord FORMEL (par mail ou courrier) de l'Institut Thomas More, et faire apparaître LISIBLEMENT sa provenance. Pour toute information, suggestion ou tout envoi de textes, vous pouvez adresser un message à info@institut-thomas-more.org ou téléphoner au + 33 (0)1 49 49 03 30.

Etabli à Bruxelles et Paris, présent à Budapest et Rome, réunissant des personnalités de nombreux pays européens, l'Institut Thomas More est un think tank d'opinion, européen et indépendant.

Il diffuse auprès des décideurs politiques et économiques et des médias internationaux des notes, des rapports, des recommandations et des études réalisés par les meilleurs spécialistes.

L'Institut Thomas More est à la fois un laboratoire d'idées et de propositions neuves et opératoires, un centre de recherches et d'expertise, un relais d'influence.

Bruxelles

Avenue Eugène Demolder, 112
B-1030 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 647 32 34
Fax : +32 (0)2 646 28 21

Paris

49, boulevard de Courcelles
F-75 008 Paris
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30
Fax : +33 (0)1 49 49 03 33

info@institut-thomas-more.org
www.institut-thomas-more.org